

Restrictions levées par Ottawa

Sur les mines et sur le zinc

Ottawa 7 (C. P.). — Le ministre des Munitions, M. Howe, annonce la levée de toutes les restrictions métallurgiques sur les mines d'or et autres.

L'ordre original, émis pour conserver la main-d'oeuvre et la machinerie, défendait l'expansion des mines déjà existantes et le développement des nouvelles mines, sauf pour les prospecteurs qui étaient en possession d'un permis du contrôle des métaux.

L'ordre émis aujourd'hui lève toutes les restrictions sur le fonçage des puits, l'expansion des galeries sous-terraines et les travaux d'ouverture des nouvelles mines. Toutefois le travail minier reste sujet aux restrictions de la loi du Service sélectif et il peut se passer un long temps avant que les mines soient en possession d'une nouvelle machinerie.

* * *

Ottawa, 7 (C. P.). — Le département des munitions annonce aujourd'hui que toutes les restrictions sur l'usage et la distribution de l'oxyde de zinc et la poussière de zinc seront levées le 15 juin.

L'oxyde de zinc est employé dans la production de guerre pour les écrans de fumée et certains procédés de caoutchouc. Il est aussi en usage dans la peinture et comme ingrédient dans certains produits pharmaceutiques, dans les cosmétiques, céramiques, l'encre, le linoléum et autres articles. La poussière de zinc sert principalement à recouvrir l'or mais il était limité seulement à la peinture.

Le zinc en lingot et dans les alliages demeure sous contrôle d'un permis de base.